

PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 777

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de sa séance ordinaire tenue le 30 novembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 777 **Règlement décrétant des travaux de conversion des lampadaires de type « cobra head » au Del et pour en payer le coût un emprunt au montant de 4 455 000 \$**

QUE l'objet du règlement numéro 777 est suffisamment décrit par son titre.

QUE le règlement numéro 777, après avoir été présenté aux personnes habiles à se prononcer sur ce règlement selon les procédures d'enregistrement prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, a été réputé approuvé par telles personnes.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement numéro 777 en date du 18 mars 2021 (AM 298979).

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 777 sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet **AVIS PUBLICS**, et fait suite au présent avis.

QUE ledit règlement numéro 777 entrera en vigueur à la date de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Terrebonne, le 29 mars 2021.

L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE,



Me Nathalie Bohémier
